

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt-deux le vingt-quatre novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, Maire.

En exercice : 19 M. DAUGAN. SIMONET. Mmes. BOUCHET. DAUGAN. GESFEROIS. ROBERT. BORDEAU. PRECHOUX. MOMEUX. TIPPING. HOUITTE. M. GALLEE. BAZY. CRETZAZ. GALLAIS. RIGOLLE. HAMONET. CHATAIN. MENIER.

Présents : 12

Votants : 19

Absents excusés :

Stéphanie ROBERT (Pouvoir donné à Alain GALLAIS)
Marie-Yvonne DAUGAN (Pouvoir donné à Joëlle MOMEUX)
Elisabeth BORDEAU (Pouvoir donné à Béatrice TIPPING)
Anthony RIGOLLE (Pouvoir donné à Antoine CHATAIN)

Date de la convocation :
Le 17 novembre 2022

Secrétaire : A. MENIER

- **Délibération n°01-11-2022** : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 octobre 2022

- **Délibération n°02-11-2022** : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité une plus-value de 17 285.61€ HT sur le marché de la maîtrise d'œuvre (CRESTO MODULES) d'extension des locaux de la Mairie

- **Délibération n°03-11-2022** : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis France Abris pour l'acquisition d'une pergola bois pour les jeunes pour un montant de 3 736.00€ TTC

- **Délibération n°04-11-2022** : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise LEMOINE pour la réalisation de trois bureaux au rez-de-chaussée de l'ancienne poste pour un montant de 6 431.40€ TTC.

- **Délibération n°05-11-2022** : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le montant du loyer à 20€ par mois pour l'occupation d'un bureau au rez-de-chaussée de l'ancienne poste.

- **Délibération n°06-11-2022** : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'acquisition d'un ensemble immobilier auprès d'AGRIAL pour un montant de 36 608.00€ HT.

- **Délibération n°07-11-2022** : Le Conseil Municipal valide à la majorité (17 voix pour et 2 abstentions) le devis des jardins de la Biosphère.

- **Délibération n°08-11-2022** : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de dépollution de la parcelle B674 en cours d'acquisition par la mairie pour un montant de 1 510.00€ TTC.

- **Délibération n°09-12-2022** : *ajournée*

- **Délibération n°10-11-2022** : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) pour l'extension de la Mairie.

- **Délibération n°11-11-2022** : La Conseil Municipal accorde à l'unanimité un soutien financier de 200€ à une administrée participant à un voyage humanitaire au sein de l'association Europ'Raid.

- **Délibération n°12-11-2022** : Le Conseil Municipal valide le zonage du PLUiH à céder à Dinan Agglomération (D1074) en compensation des terrains remis constructibles en centre-bourg, soit 2700 m².

- **Délibération n°13-11-2022** : Le Conseil Municipal accorde la gratuité de la mise à disposition de la salle Dériole à l'APE, l'APPEL, au CIS (Ste Barbe), à la Paroisse, et aux écoles, collège et club de théâtre dans le cadre des répétitions de spectacles.

Michel DAUGAN
Le Maire



Adrien MENIER
Le Secrétaire

